



## Ministère de l'Intérieur

Le 26 novembre 2018

### Communiqué de presse

M. Christophe CASTANER, ministre de l'intérieur et Mme Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, ont pris connaissance de l'étude nationale relative aux morts violentes au sein du couple pour l'année 2017, établie par la Direction Générale de la Police Nationale, la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale et la Délégation Aux Victimes.

**125 personnes sont mortes en 2017, victimes de la violence de leur partenaire ou de leur ex-partenaire de vie** (contre 138 en 2016 et 136 en 2015), dont 109 femmes et 16 hommes. Ainsi, une femme meurt tous les 3 jours du fait de la violence de son conjoint ou ex conjoint. 11 enfants sont décédés concomitamment à l'homicide de leur père ou de leur mère et 14 enfants ont été tués dans le cadre de violences conjugales sans qu'un parent ne soit tué. En incluant les suicides et les homicides de victimes collatérales, **le nombre total de décès résultant de ces violences s'élève à 247 personnes.**

Le Gouvernement est tout particulièrement mobilisé pour combattre ces violences intrafamiliales totalement inacceptables et met tout en œuvre pour multiplier les canaux de prise en compte de la parole des victimes. Ainsi, le ministre de l'intérieur lancera demain en présence de la Garde des Sceaux et de la Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, un portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il concrétisera l'engagement pris par Emmanuel Macron en novembre 2017 lors du lancement de la grande cause du quinquennat pour l'égalité femmes - hommes. Ce portail sera accessible via le site internet « service-public.fr », depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, sous la forme d'un « tchat », pour permettre un échange personnalisé et adapté avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé. Cet accès facilité, sans obligation de déclarer son identité, permettra à toutes les victimes d'entrer en contact avec les 37 policiers et gendarmes du portail qui pourront les accompagner au plan de la procédure, les orienter vers les partenaires institutionnels et faciliter ainsi leur prise en charge sociale et psychologique<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Une démarche reste toujours possible en commissariat de police et en brigade de gendarmerie

Ce service innovant s'inscrit dans une démarche engagée depuis plusieurs années par les forces de police et de gendarmerie en matière d'accueil, et particulièrement celui des victimes de violences sexuelles, qui se traduit par des dispositifs de prise en charge spécifiques, en étroite partenariat avec l'ensemble des acteurs (Justice, services de l'Etat, collectivités territoriales, associations, intervenants sociaux, etc.).

**Service de presse de Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur :**

01 49 27 38 53 - [sec1.pressecab@interieur.gouv.fr](mailto:sec1.pressecab@interieur.gouv.fr)

**Service de presse du secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations :**

01 42 75 62 75 - [presse-seefh@pm.gouv.fr](mailto:presse-seefh@pm.gouv.fr)